

Plan grand froid : soyons vigilants

La veille saisonnière hivernale est activée du 1er novembre au 31 mars. En cas de vague de froid, il est nécessaire d'être encore plus attentif à ceux qui nous entourent. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, n'hésitez pas à contacter les équipes du C.C.A.S. au 01 64 67 52 46 ou 52 34.



Le grand froid, comme la canicule, peut être un danger pour la santé de tous et engendrer des impacts sanitaires et sociaux.

Les autorités mettent en place une veille saisonnière pendant la période hivernale afin de protéger les populations vulnérables au froid (enfants, personnes âgées, personnes sans domicile, personnes habitants dans des logements mal chauffés/ mal isolés...), limiter la surmortalité saisonnière et prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.

Ce dispositif de vigilance se formalise par une carte de Météo France, qui signale si un danger menace les départements dans les 24 heures à venir, à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) indiquant le niveau de vigilance nécessaire, du plus faible au plus élevé. Dès lors que la baisse des températures enregistrée nécessite l'activation du niveau de vigilance jaune, les services du 115 sont renforcés, des places supplémentaires d'hébergements sont ouvertes et les tournées des équipes de maraude multipliées.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, **n'hésitez pas à contacter les équipes du C.C.A.S. au 01 64 67 52 46 ou 52 34**. Une veille sociale est déjà assurée par ces équipes auprès des personnes âgées les plus fragiles à travers le portage de repas et le maintien à domicile. En cas de précarité énergétique, les services du C.C.A.S. sont toujours également à votre disposition afin de vous soutenir et vous aider à trouver des solutions éventuelles (évaluation budgétaire, aides financières, ...) au CCAS ou lors des permanences à la Maison des Droits et à la Maison Pour Tous.

Quelques conseils :

- S'assurer du bon fonctionnement de ses appareils de chauffage et de les entretenir.
- Ne pas surchauffer les poêles à bois ni les chauffages d'appoint à cause des risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone. Attention, qu'inodore et incolore, le monoxyde de carbone entraîne des intoxications graves, voire des décès, qui ont lieu le plus souvent la nuit.
- Fermer les pièces inutilisées, ne pas obstruer les bouches d'aération, et maintenir la température ambiante à un niveau convenable durant cette période (19°) sans pour autant surchauffer votre logement.

Infos pratiques

Cette carte, réactualisée est assortie de consignes en fonction du niveau de vigilance.

- Vert : Pas de vigilance particulière requise.
- Jaune : Être attentif
- Orange : Vigilance
- Rouge : Vigilance absolue

Documents

[Santé publique - France en période de grand froid](#)

Liens utiles

[Hébergements d'urgence et renforcement des maraudes en Seine-et-Marne](#)

